

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET
DES FINANCES

SOMMAIRE

Nomination

VU

LE CONTROLEUR-FINANCIER

[Signature]
C. MIDAHUEN.-

SECRET N°69-291/PR/MEF

du 19 Novembre 1969

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU : la Proclamation du 17 Juillet 1968 approuvée par le Référendum du 28 Juillet 1968 ;
- VU le Décret n° 230/PR/du 31 Juillet 1968, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 234/PR/SGG du 16 Août 1968, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- VU l'Ordonnance n° 69-5/PR/MEF du 17 Février 1969 relative au Statut des Comptables ;
- VU le Décret n° 69-47/PR/MEF du 17 Février 1969 portant organisation des Services du Trésor de la République du Dahomey ;
- VU le Décret n° 69-48/PR/MEF du 17 Février 1969 astreignant les Comptables Publics à la prestation de serment et à la constitution d'un cautionnement ;
- VU le Décret n° 69-49/PR/MEF du 17 Février 1969 portant régime indemnitaire des Comptables et Agents de Poursuites du Trésor ;
- VU le Décret n° 69-50/PR/MEF du 17 Février 1969 portant classement des Postes Comptables subordonnés du Trésor National ;
- VU le Décret n° 62-47/MFT du 2 Février 1962 portant Statuts Particuliers des Corps des Personnels relevant des Services Extérieurs du Trésor de la République du Dahomey ;
- SUR la proposition du Ministre de l'Economie et des Finances ;

DECRETE

ARTICLE 1er.- Monsieur MIDOKPO Adolphe Roger, Agent de Recouvrement de 2° classe 1er échelon, précédemment en service à la Section des Postes Comptables à COTONOU, est nommé Percepteur à Kouandé en remplacement de Monsieur NOBIME Benoit, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

ARTICLE 2.- Avant d'entrer en fonction, Monsieur MIDOKPO prêtera serment devant le Président du Tribunal de 1ère Instance de Natitingou.

ARTICLE 3.- Le montant et le mode de réalisation du cautionnement seront fixés ultérieurement.

ARTICLE 4.- Le présent décret qui a effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 19 Novembre 1969

Par le Président de la République,
Chef du Gouvernement

[Signature]
Emile Derlin ZINSOU

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

AMPLIATIONS :

PR - 4 - CS 6 - CES 5 - MEF 4
MINISTRES 9 - SGM 10 - SGG 4 - TRESOR 4
SB 4 - CF DC 3 - DI 8 - DAI 4 - Préf. ATACORA 1
INTERESSE 2 - DP.4 - IGF 2 - SGPR I - IAI I
Gde Chanc. - DCCT - DN 4 - DEP DGAJL - Dtion Stat? 6

[Signature]
Stanislas Y. KPOGNON